

Conseil Communautaire du 20 mars 2025

Budget

Primitif

2025

Bassin de
Pompey
Communauté de communes



C'est **ma vie**, c'est mon **territoire** !

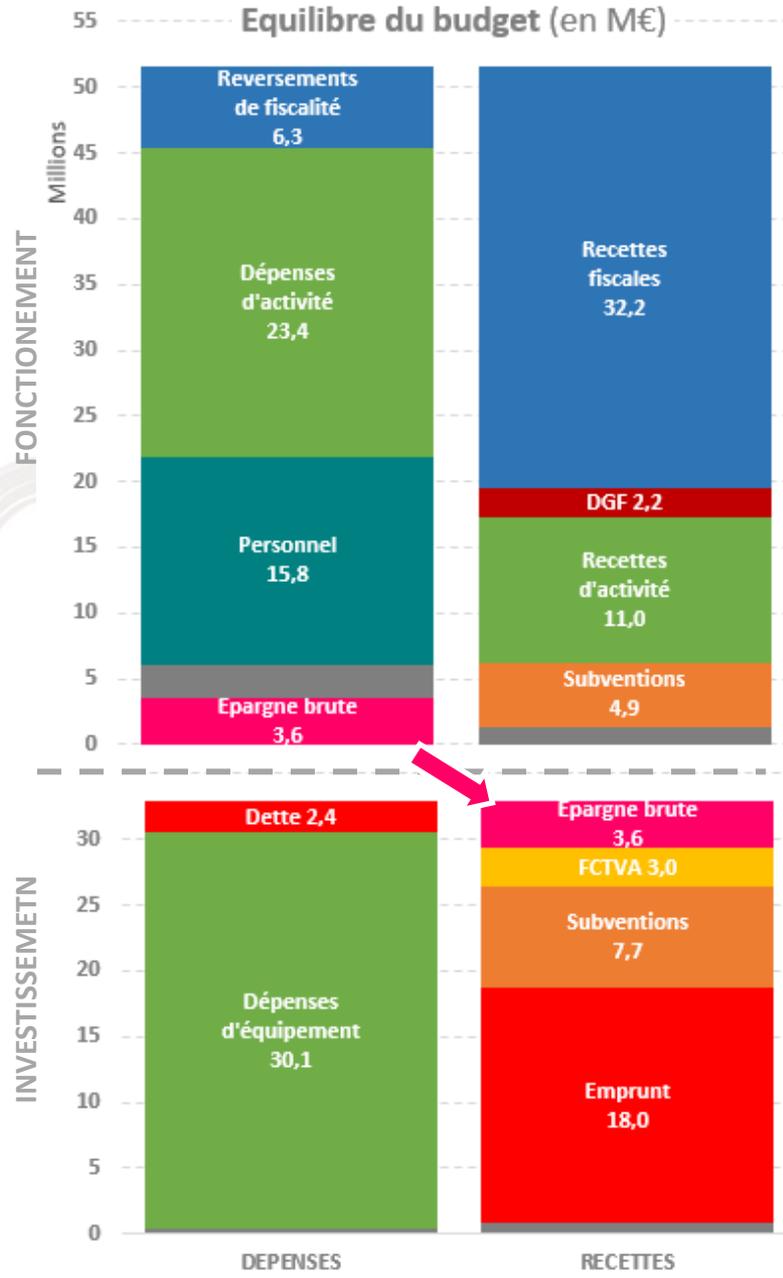
Le Budget 2025

Le BP 2025 représente 119 M€ au total : 72 M€ en fonctionnement et 47 M€ en investissement.

L'équilibre est assuré par une épargne brute de 3,6 M€, permettant de rembourser les emprunts (2,4 M€) par des fonds propres.

Sans les mesures de la loi de finances 2025 pour faire contribuer les collectivités au redressement des comptes publics - pesant 1,3 M€ sur le Bassin de Pompey - l'épargne eut été de près de 5 M€ (avant la reprise des résultats).

La reprise des résultats s'effectuera lors d'un Budget Supplémentaire d'ici le 30 juin.



Stabilité fiscale générale et des mesures ciblées

CATEGORIE	BP 24	BP 25	Evolution
Recettes fiscales	32 369 340	32 150 840	-1%
Impositions foncières	12 779 000	13 135 000	2,8%
Taxe foncière - Bati	3 650 000	3 740 000	2,5%
Taxe foncière - Non Bati	52 000	50 000	-3,8%
Taxe d'habitation (RS)	225 000	180 000	-20,0%
Cotisation Foncière des Entreprises	4 495 000	4 605 000	2,4%
Taxe d'Enlèvement des OM	4 317 000	4 500 000	4,2%
Taxe GEMAPI	40 000	60 000	50,0%
Impôts économiques	2 969 000	3 042 000	2,5%
Versement Mobilité	1 680 000	1 728 000	2,9%
IFER	408 000	434 000	6,4%
TASCOM	831 000	830 000	-0,1%
Taxe de Séjour	50 000	50 000	0,0%
Produits de substitution	13 001 000	12 458 500	-4,2%
FNGIR & DCRTP	2 165 000	2 042 000	-5,7%
TVA - Compensation TH	7 936 000	7 628 000	-3,9%
TVA - Compensation CVAE	2 900 000	2 788 500	-3,8%
Compensations d'exonérations	2 705 000	2 600 000	-3,9%
Autres produits fiscaux	915 340	915 340	0,0%
Concours de l'Etat	2 284 000	2 374 000	3,9%
DGF	2 184 000	2 224 000	1,8%
Dotation de compensation	1 825 000	1 760 000	-3,6%
Dotation d'intercommunalité	359 000	464 000	29,2%
FCTVA	100 000	150 000	50,0%

- Prise en compte de la revalorisation de 1,7 % sur les bases locatives d'habitation,
- Pas de hausse des taux sur les impôts fonciers (TH / TF)
- Hausse du taux de CFE de 1,32 points
- Baisse du taux de la TEOM (part fixe) et hausse des tarifs valables pour la part incitative (baisse des levées)
- Majoration du coefficient de la TASCOM (de 1,15 à 1,20)
- Poursuite de la taxe GEMAPI en 2025, pour un produit moyen de 1,5 € / habitant
- Gel fractions de TVA remplaçant la TH et la CVAE
- Evolution des dotations de l'Etat inférieure à l'inflation (perte de pouvoir d'achat).
- Optimisation du FCTVA récupéré en fonctionnement

Des investissements 2025 structurants

 = Projets à dimension écologique

30 M€ d'
investissements
nouveaux
en 2025

Pour les services offerts aux habitants :

-  **Nouvel équipement Aquatique : 8,7 M€**
- **Modernisation et extensions des crèches : 0,5 M€**
- **Rénovation du bâtiment Camilly à Liverdun : 1,0 M€**



Pour l'attractivité du territoire, le logement et l'emploi :

-  **Nouvel éco-quartier Arboresens : 3,0 M€**
-  **Projet Presqu'île (aménagement des anciennes friches Eiffel) : 1,2 M€**
- **Extension de la zone des Sablons à Millery : 0,6 M€**
-  **Aides à la rénovation de l'habitat : 1,0 M€**

Pour des infrastructures vertueuses sur le plan écologique

-  **Nouvelle file Eau de Bouxières-aux-Dames : 1,7 M€**
-  **Lutte contre les fuites dans les réseaux d'eau : 1,1 M€**
-  **Plan lumière (éclairage public en « leds », télégestion, détecteurs de présence) : 1,5 M€**
-  **Travaux de voirie & Plan vélo : 4,9 M€**



Une capacité d'investissement solide

L'épargne brute prévisionnelle est maintenue à hauteur de 3,6 M€ grâce aux efforts réalisés pour compenser les mesures de la loi de finances 2025 (soit un taux d'épargne de 7 % avant reprise des résultats).

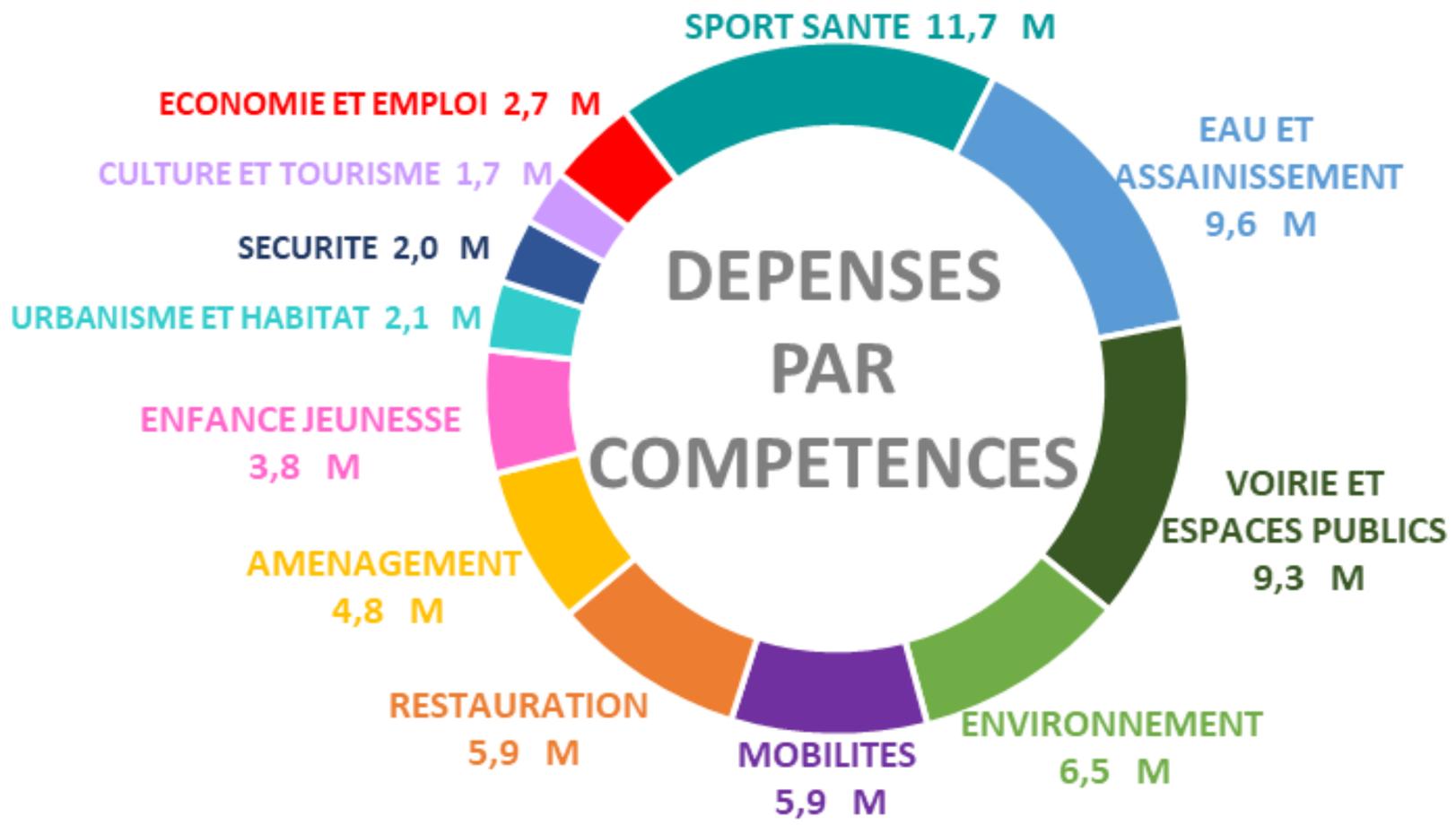
INDICATEUR	BP 24	BP 25	Evolution
Recettes de fonctionnement	50 647 764	51 625 344	2%
Dépenses de fonctionnement	45 984 610	48 055 497	5%
Epargne brute	4 663 154	3 569 847	-23%
Remboursement de la dette	2 328 760	2 444 000	5%
Epargne nette	2 334 394	1 125 847	-52%
Encours au 1er janvier	14 414 005	17 896 364	24%
Capacité de désendettement	3,1 ans	5,0 ans	62%

Une capacité de désendettement inférieure aux seuils d'alerte (10-12 ans)

Compte tenu d'un encours de dette maîtrisé, et d'une épargne qui reste solide, **la solvabilité du Bassin de Pompey est assurée au travers du budget 2025 avec une capacité de désendettement de 5 ans** permettant de respecter la règle d'or.

Budget par compétences

(Fonctionnement & Investissement)



Chiffres budgets consolidés (hors flux croisés, provisions, reversements fiscaux et intérêts de la dette)
Mouvements réels uniquement - En millions d'euros

Budget Primitif 2025

Synthèse



Le budget 2025 tient en 4 caractéristiques essentielles :

- **Un très haut niveau d'investissement avec près de 30 M€** (+ 5 M€ de dépenses d'aménagement programmées dans le cadre des projets Arboresens, Presqu'île et Zone des Sablons)
- **Une contribution inédite du Bassin de Pompey au redressement des comptes de l'Etat.** En sus de la contribution habituelle de 0,5 M€ par an versée depuis l'époque de "la baisse de la DGF", la nouvelle loi de finances 2025 pèsera pour près de 1,3 M€ sur ce budget 2025, soit au total 1,8 M€ de ressources en moins cette année pour le Bassin de Pompey.
- **La stabilité des taxes foncières :** le budget n'entraîne aucune hausse de taux des impôts fonciers (TH/TF). En revanche, des mesures ciblées sur les taxes environnementales (part incitative de la TEOMi, taxe GEMAPI) ou impôts économiques (CFE, TASCOM) visent à maintenir le produit fiscal.
- **Une santé financière préservée :** la capacité de désendettement du Bassin de Pompey est de 5 ans quand le seuil d'alerte se situe généralement entre 10 et 12 années.

FIN



FOCUS : BUDGET PRINCIPAL



Le budget Principal - Fonctionnement

L'épargne de fonctionnement du budget principal se contracte sous l'effet de dépenses plus dynamiques que les ressources. **Si la loi de finances 2025 ne prélevait pas 1,3 M€ de ressources supplémentaires, l'épargne du Bassin aurait été améliorée par ce budget.**

PRINCIPAL - FONCTIONNEMENT	BP 24	BP 25	Evolution
RECETTES	43 745 695	44 126 201	0,9%
dont fiscalité	32 370 690	32 152 140	-0,7%
dont concours de l'Etat	2 284 000	2 374 000	3,9%
dont recettes de gestion	2 525 354	2 817 684	11,6%
dont subventions reçues	3 779 271	4 242 977	12,3%
dont rembts. des budgets annexes	2 340 000	2 449 000	4,7%
DEPENSES	40 706 645	41 986 259	3,1%
dont personnel	13 829 877	13 900 000	0,5%
dont reversements de fiscalité	6 426 510	6 292 060	-2,1%
dont dépenses de gestion	14 281 824	15 306 476	7,2%
dont participations & subventions	2 964 045	2 874 970	-3,0%
dont subv. au budget Restauration	2 667 414	2 557 603	-4,1%
dont Provisions	197 000	500 000	153,8%
EPARGNE BRUTE	3 039 050	2 139 942	-29,6%

Une fiscalité atone (dont gel des fractions de TVA)

En 2024, il avait été nécessaire de restituer 100 K€ de fractions de TVA (acomptes trop importants perçus en 2023).

Dépenses « exceptionnelles » liées à l'assurance dommage-ouvrage du NEA (450 K€), ou la démarche de marketing territorial en lien avec le projet de territoire.

Le budget Principal - Investissement

PRINCIPAL - INVESTISSEMENT	BP 24	BP 25	Evolution
DEPENSES	27 377 241	26 632 554	-2,7%
Remboursement de dette	1 428 760	1 534 000	7,4%
Travaux & Equipements	25 224 599	24 866 654	-1,4%
Subventions aux budgets annexes	655 882	81 900	-87,5%
RECETTES	27 377 241	26 632 554	-2,7%
Epargne brute	3 039 050	2 139 942	-29,6%
FCTVA	3 000 000	3 000 000	0,0%
Cessions	2 168 278	81 000	-96,3%
Subventions reçues	3 990 556	6 801 324	70,4%
Emprunts nouveaux	15 825 458	14 078 288	-11,0%

Un montant d'investissement significatif : 25 M€ (hors restes à réaliser)

Subvention d'investissement au budget Restauration.

Le montant d'emprunt pourra être revu lors du budget supplémentaire grâce à la reprise des résultats 2024

FOCUS : BUDGET RESTAURATION COLLECTIVE

Le budget Restauration collective

La mise en œuvre des leviers d'action permettant de mieux maîtriser les coûts alimentaires se poursuivent en 2025 : accompagnement des équipes dans l'optimisation de la gestion de la cuisine et des achats, lutte contre le gaspillage alimentaire, etc...

BUDGET RESTAURATION	BP 24	BP 25	Evolution
DEPENSES	5 407 602	5 822 211	7,7%
Produits alimentaires	1 596 074	1 386 400	-13,1%
Audit puis Logiciel GPAO	60 000	91 884	53,1%
Personnel intercommunal	1 400 000	1 510 000	7,9%
Personnel communal (mis à dispo.)	1 700 000	1 900 000	11,8%
Régularisation comptables		132 775	
Autres frais de fonctionnement	534 478	614 252	14,9%
+ dépenses d'investissement	117 050	186 900	59,7%
RECETTES	5 407 602	5 822 211	7,7%
Recettes RIE	400 000	431 000	7,7%
Recettes Cuisine & offices	1 875 143	1 919 870	2,4%
Subventions CAF et autres	465 219	699 063	50,3%
Régularisation comptables		132 775	
Equilibre du déficit par le budget principal	2 667 414	2 639 503	-1,0%
<i>dont exploitation</i>		<i>2 558 503</i>	
<i>dont investissement</i>		<i>81 000</i>	

FOCUS : BUDGETS EAU & ASSAINISSEMENT

Le budget Assainissement

Hormis la nouvelle redevance de l'Agence de l'Eau, **les produits diminuent de 1 % quand les charges baissent de 4 %, soit une épargne de fonctionnement confortée de 70 K€.**

Le programme d'investissement se poursuit avec 3,1 M€ de crédits en 2025.

BUDGET ASSAINISSEMENT	BP 24	BP 25	Evolution
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	3 007 620	3 099 655	3%
dont redevances assainissement	2 707 840	2 637 600	-3%
dont location de compteurs	271 980	271 000	0%
dont Agence l'Eau		113 150	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 386 180	2 405 950	1%
dont sous-traitance	891 620	749 000	-16%
dont maintenance	365 500	446 500	22%
dont énergie / fluides	296 000	313 000	6%
dont personnel	423 000	376 000	-11%
dont Agence de l'Eau		113 150	
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2 975 500	3 741 325	26%
Remboursement de la dette	645 000	645 000	0%
Travaux	2 330 500	3 096 325	33%
FINANCEMENTS	2 975 500	3 741 325	26%
Epargne de fonctionnement	621 440	693 705	12%
Recours à l'emprunt	2 043 060	2 418 620	18%
Autres	311 000	629 000	102%

Nouvelle redevance pour performance des réseaux d'assainissement

Renforcement de la maintenance préventive des réseaux

Le PPI Assainissement s'amplifie en 2025 (station d'épuration de Bouxières notamment)

La reprise des excédents au budget supplémentaire permettra de désinscrire le recours à l'emprunt

Budget Primitif 2025

Le budget Eau

Hormis les redevances de l'Agence de l'Eau, **les produits diminuent de 6 % quand les charges progressent de 2 %, soit une épargne de fonctionnement réduite de 200 K€.**

BUDGET EAU	BP 24	BP 25	Evolution
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	3 489 087	3 715 780	6%
dont ventes d'eau	2 539 020	2 355 900	-7%
dont location de compteurs	386 762	386 100	0%
dont Agence l'Eau	526 000	917 780	74%
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 608 646	3 034 580	16%
dont sous-traitance	455 890	448 000	-2%
dont maintenance	196 186	197 000	0%
dont énergie / fluides	522 710	586 000	12%
dont personnel	517 000	538 500	4%
dont Agence de l'Eau	526 000	917 780	74%
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2 325 087	2 495 380	7%
Remboursement de la dette	255 000	265 000	4%
Travaux	2 070 087	2 230 380	8%
FINANCEMENTS	2 325 087	2 495 380	7%
Epargne de fonctionnement	880 441	681 200	-23%
Recours à l'emprunt	1 201 304	1 471 180	22%
Autres	243 342	304 254	25%

Vers une baisse des consommations d'eau des usagers ?

La réforme des redevances conduit à doubler le montant supporté par les usagers (avec la part du budget Assainissement)

Le PPI s'amplifie en 2025

La reprise des excédents au budget supplémentaire permettra de désinscrire le recours à l'emprunt

FOCUS : BUDGETS ANNEXES D'AMENAGEMENT

Budgets d'aménagement

Le BP 2025 consacre 4,7 M€ aux dépenses d'aménagement, essentiellement pour les projets Arboresens, Presqu'île et Sablons.

BUDGETS D'AMENAGEMENT	Saizerais	Sablons	Arboresens	Presquile	Total
Portage au 01/01/2025	1 365 187	1 498 023	1 574 658	993 686	5 431 554
Dépenses 2025	32 000	554 000	3 000 270	1 251 000	4 837 270
dont opération	32 000	504 000	2 997 100	1 201 000	4 734 100
dont frais financiers	-	50 000	3 170	50 000	103 170
Recettes 2025	181 453	-	2 150 905	-	2 332 358
dont ventes	181 453	-	2 049 200	-	2 230 653
dont subventions	-	-	101 705	-	101 705
Portage au 31/12/2025	1 215 734	2 052 023	2 424 023	2 244 686	7 936 466

Au regard des ventes escomptées, **le besoin de portage de trésorerie passerait de 5,4 M€ à 7,9 M€.**

L'encaisse du budget principal ne permettant pas de garantir cette capacité de portage, les budgets annexes pourront recourir à des prêts-relais pour obtenir un financement de moyen terme, le temps de finaliser l'ensemble des ventes qui permettront de couvrir les dépenses engagées.